

# Japan Analysis

## la lettre du Japon

**27** Septembre 2012

**Réforme de la sécurité sociale, sortie du nucléaire, relations diplomatiques avec la Chine en question : le gouvernement Noda mis au défi.**

### **ANALYSE DE L'ACTUALITÉ**

1. Le projet de réforme conjointe de la sécurité sociale et de la fiscalité du gouvernement Noda, une réelle solution ?  
– *Nicolas Morishita*
2. Un retour sur la scission du Parti démocrate japonais et la création du nouveau parti d'Ozawa Ichirō.  
– *Arnaud Grivaud*

### **POINTS DE VUE D'ACTUALITÉ**

Yamazaki Masakatsu, Ikeda Kayoko et Oita Masakatsu, « La révision de la loi fondamentale, un changement pour le pire ? », *Sekai*, août 2012, p. 100-107. (*Traduction d'Adrienne Sala*).



## EDITORIAL

### ***Réforme de la sécurité sociale, sortie du nucléaire, relations diplomatiques avec la Chine en question : le gouvernement Noda mis au défi.***

Avec l'adoption par la Diète, le 26 juin 2012, du projet de doublement de la taxe à la consommation à l'horizon 2015 et d'autres mesures destinées à réformer la fiscalité et le système de sécurité sociale japonais, le gouvernement du Premier ministre Noda Yoshihiko semble avoir remporté une victoire importante. En obtenant le vote de mesures conformes aux demandes du FMI, le chef du gouvernement fait apparemment progresser un programme de réformes au risque de mettre en péril sa propre pérennité politique, dans un environnement politique peu stable et un contexte économique toujours fortement perturbé par l'arrêt des centrales nucléaires, la flambée du yen et, enfin, la détérioration des relations sino-japonaises, à la suite du rachat par le gouvernement des trois îles Senkaku jusqu'ici propriété de la famille Kurihara et revendiquées par la Chine, relations qui feront l'objet, prochainement, d'un numéro spécial

de *Japan Analysis* et de *China Analysis*.

Pour beaucoup de commentateurs, le projet de réforme de la sécurité sociale signe le virage à droite du Parti démocrate japonais. Ainsi, les critiques que suscite le traitement des dossiers les plus brûlants de la politique intérieure et extérieure japonaise par l'aile libérale du PDJ rappellent que la majorité au pouvoir est issue d'une coalition plus ou moins hétérogène et que, dans le sillage du vote du 26 juin (obtenu grâce au vote favorable de membres du Parti libéral démocrate) et du départ annoncé d'un groupe de députés rassemblés autour d'Ichirō Ozawa, celle-ci est plus que jamais menacée de perdre les élections législatives anticipées, au mois de novembre.

Le numéro 27 de *Japan Analysis* revient sur ces récents développements, interrogeant leur influence sur une recombinaison prévisible de l'échiquier politique national à court terme. Deux analyses consacrées à la réforme du financement de la sécurité sociale permettent aux lecteurs de mieux saisir le contenu et les enjeux sociaux et politiques inhérents au

train de mesures votées le 26 juin : l'analyse de Nicolas Morishita qui met en question leur portée réformatrice à moyen terme ainsi que leurs effets sur les ménages japonais, et celle d'Arnaud Grivaud qui explore les impacts politiques des décisions récentes du gouvernement Noda, à l'intérieur du PDJ et au-delà. Ces analyses sont complétées par une traduction, due à Adrienne Sala, du point de vue de trois intellectuels japonais sur la révision de la loi fondamentale sur l'énergie nucléaire.

**Sophie Buhnik**

## ANALYSE DE L'ACTUALITÉ

### 1. Le projet de réforme conjointe de la sécurité sociale et de la fiscalité du gouvernement Noda, une réelle solution ?

- **Nicolas Morishita.**

Les huit lois relatives à la réforme intégrée de la sécurité sociale et de la fiscalité adoptées par la chambre basse le 26 juin 2012, puis confirmées par la chambre haute le 10 août, constituent la première concrétisation d'une démarche entamée en 2008 sous le gouvernement conservateur de Fukuda Yasuo qui esquaissa les contours d'une réforme en profondeur du système de sécurité sociale japonais. La réflexion fut poursuivie par le cabinet d'Aso Tarō qui y adjoignit les thèmes de la fiscalité et de l'emploi. En 2009, l'alternance qui porta le Parti démocrate japonais (PDJ) au pouvoir, sembla interrompre le processus, mais les difficultés du PDJ à mettre en œuvre ses engagements électoraux ont incité Aso Tarō à reprendre le flambeau de la réforme de la sécurité sociale et de la fiscalité.

Cette continuité, en dépit de l'alternance politique, révèle l'existence d'un consensus politique *a minima* sur le besoin de réformer la sécurité sociale. Les commissions consultatives réunies pour débattre de la question avant comme après l'alternance, ont produit des rapports convergents sur l'analyse de la situation et de la direction à prendre pour réformer la sécurité sociale<sup>1</sup>. Celle-ci, mise en place dans les années 1960, représente une « infrastructure sociale » primordiale qui a soutenu les succès économiques du Japon de l'après-guerre et n'a pas été fondamentalement remise en cause, malgré des réformes successives depuis le début des années 1990. Aujourd'hui, si les partis majoritaires s'accordent sur l'incapacité du système de sécurité sociale nippon – dans sa forme actuelle héritée de l'après-guerre

<sup>1</sup> Il s'agit de la conférence nationale pour la sécurité sociale (shakai hoshō kokumin kaigi) sous le gouvernement Fukuda, de la commission à l'accomplissement d'une société sûre (anshin shakai jitsugen kaigi) sous Asō, et du Secrétariat du gouvernement et de la majorité à la réforme de la sécurité sociale (seifu.yotō shakai hoshō kaikaku honbu) sous les gouvernements du PDJ.

– à faire face aux enjeux démographiques, sociaux et budgétaires que connaît le Japon, ils s'opposent bien davantage sur les moyens de mettre en œuvre les changements nécessaires pour relever ces défis.

À cette aune, le projet de réforme présenté par le gouvernement Noda, en apparence plus ambitieux que ceux de ses prédécesseurs, offrira-t-il une réelle solution pour adapter le système de sécurité sociale japonais aux « défis » contemporains, ou sera-t-il finalement réduit au rôle de « rustine » fiscale, tant les critiques qu'il suscite menacent de faire éclater la majorité et d'empêcher l'adoption de mesures ultérieures ? Après avoir rapidement rappelé les caractéristiques principales du système de sécurité sociale japonais et les raisons avancées pour justifier sa réforme, une analyse du contenu des huit lois votées le 26 juin permet de mieux saisir les enjeux du projet et les intentions du gouvernement Noda. Ensuite, l'observation des directions prises par les critiques issues du monde politique et de différentes sphères de l'opinion publique japonaise, tout en révélant des conflits idéologiques et des jeux de pouvoir internes aux partis, montre aussi que l'ambition de « retour à une large classe moyenne » affichée par le gouvernement Noda est mise face à ses propres contradictions.

## **Le système de sécurité sociale japonais, ou l'État providence restreint**

Le système de sécurité sociale japonais est le fruit des politiques économiques et budgétaires des années 1950 et 1960, dont le but était de maximiser le potentiel économique du pays. Pour atteindre cet objectif, la fiscalité et les dépenses publiques furent maintenues à un niveau réduit, de manière à stimuler l'épargne des ménages et à la diriger vers l'investissement. Certes, le Japon adopta des programmes sociaux, mais il leur imposa des

limites quantitatives strictes pour les rendre compatibles avec le cadre budgétaire.

Cette restriction apportée au champ de l'État providence japonais se caractérise également par un fort penchant vers les dépenses de seconde moitié de vie, c'est-à-dire les retraites et la santé. La protection sociale japonaise est, en dépit de sa taille restreinte, plutôt généreuse avec les personnes âgées, et peu concernée par les besoins des personnes actives. Cela se traduit par le poids dominant des dépenses de santé ou à destination des personnes âgées et la faiblesse des prestations familiales ou de la protection contre le chômage.

Les programmes de retraites et de santé sont en outre segmentés en fonction du type d'activité. Les employés des entreprises de plus de cinq salariés permanents peuvent souscrire à la caisse de retraite des employés (kōsei nenkin). Les fonctionnaires et les enseignants sont rattachés aux caisses de retraites mutuelles (kyōsai nenkin). Ces systèmes perçoivent, en tant que cotisations sociales, une part déterminée par la loi des revenus des affiliés, et les ayant-droits perçoivent une prestation proportionnelle à leur niveau de revenu. Dans le cas de la caisse de retraites des employés, les cotisations sont partagées de manière équivalente entre l'employé et l'employeur. Ces derniers ne sont pas tenus d'enregistrer leurs employés à temps partiel auprès du système de retraite, ce qui crée de fait une discrimination par le genre car la plupart des employés à temps partiel sont des femmes. Les personnes non éligibles à ce système rejoignent la caisse de retraite nationale (kokumin nenkin) qui prélève sur les cotisants une part fixe de leur salaire et offre une prestation fixe. Pour percevoir une retraite à taux plein, il faut cotiser 40 ans, mais le minimum requis pour l'éligibilité est de 25 ans. Les retraites ont d'abord fonctionné par capitalisation partielle, puis ont progressivement évolué vers un mécanisme

par répartition. Le système de santé repose lui aussi sur des cotisations sociales et est segmenté selon la taille des entreprises et les types d'activités<sup>2</sup>.

Le système social japonais n'est donc pas universel, puisqu'il donne la priorité aux dépenses de seconde moitié de vie et ne prend pas également en compte l'ensemble des risques auxquels la population peut être exposée au cours de son existence. Cela n'a pas empêché le Japon d'assurer un degré d'égalité sociale élevée<sup>3</sup>, car il a offert aux personnes en âge de travailler des équivalents fonctionnels par le truchement du rôle social conféré à la politique industrielle. Divers dispositifs sont ainsi intervenus pour maintenir la population active dans l'emploi, en particulier dans les secteurs situés hors des segments manufacturiers et exportateurs, dont les dépenses de travaux publics, la riziculture subventionnée et le crédit destiné aux PME fournissent les illustrations les plus marquantes.

Afin de combler les vides de sa protection sociale et maîtriser d'autant plus ses dépenses, le Japon a par ailleurs délégué aux familles et aux entreprises une part de la protection sociale ; les familles se chargeaient des plus jeunes et des plus âgés, tandis que les entreprises acceptaient dans le contexte social tendu de l'après-guerre d'offrir garanties et avantages sociaux en échange de la paix sociale.

## **Les raisons avancées pour une réforme en profondeur du système de sécurité sociale**

Depuis les années 1990, de nombreux gouvernements – et en particulier le gouvernement Noda aujourd'hui – justifient leur volonté de réformer la sécurité sociale par les profondes transformations qui ont affecté la société et l'économie japonaise depuis les années 1960. Trois principaux vecteurs de mutations sont identifiés.

1. La principale transformation est liée à une transition démographique caractérisée par le très fort vieillissement de la population, la baisse continue des taux de natalité des années 1970 au milieu des années 2000 entraînant désormais la contraction de la population japonaise totale. D'après les projections du National Institute of Population and Social Security Research, ces tendances déjà bien avancées vont s'accroître mécaniquement les dépenses de retraite et de santé, qui ont déjà doublé en vingt ans. Les risques qui pèsent sur un système déjà bien menacé sur le plan budgétaire en seront exacerbés<sup>4</sup>. Le système de retraite par répartition, particulièrement sensible aux évolutions démographiques, sera ainsi profondément déséquilibré. Alors que, en 1970, les personnes de plus de 65 ans représentaient 11,7 % des actifs de 20 à 64 ans, en 2009, ils représentaient 38,5 %, et cette proportion devrait s'élever à 80 % en 2050<sup>5</sup>.

---

<sup>4</sup> Les dépenses sociales ont augmenté de 234 % entre 1990 et 2012, et les projections prévoient une hausse de 132 % entre 2012 et 2025.

<sup>5</sup> "Ashita no anshin, shakai hoshō to zeī no ittai kaikaku wo kangaeru" (« La sécurité de demain, réfléchir à la réforme conjointe de la sécurité sociale et de la fiscalité »), <http://www.cas.go.jp/jp/seisaku/>

---

<sup>2</sup> Source : National Institute of Population and Social Security Research (NIPSSR), *Social Security in Japan*, 2011.

<sup>3</sup> Mesurée selon l'indice de Gini de la distribution des revenus, données de l'OCDE.

2. La deuxième transformation concerne la famille qui, au cours de la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle, s'est majoritairement nucléarisée aux dépens du modèle traditionnel de la famille élargie. Cette généralisation de la famille nucléaire aurait, d'après le gouvernement, affaibli les fonctions sociales de la famille. Il y aurait ainsi de plus en plus de ménages composés d'une ou de deux personnes âgées, dont la prise en charge ferait peser un poids supplémentaire sur les épaules des autorités publiques.
3. La troisième évolution concerne le marché du travail qui est affecté par la montée en puissance des emplois irréguliers, temporaires ou partiels. En 1984, ce type d'emploi représentait 15 % de la main-d'œuvre totale, alors que cette proportion s'élève aujourd'hui à 34 %, soit environ 17,6 millions de personnes. Il en résulte une hausse du nombre des employés non éligibles au système de retraite des employés<sup>6</sup>. Ceux-ci rejoignent donc les caisses de retraites nationales ouvertes à tous mais auxquelles il faut contribuer à hauteur de 15 000 yens par mois. Ces employés irréguliers « relégués » vers les caisses de retraites nationales seraient, depuis 2008, plus nombreux que les patrons, agriculteurs, pêcheurs, qui sont les cibles du dispositif, mais leurs revenus discontinus ou trop limités les empêchent de s'acquitter de leurs cotisations. Le risque est de voir croître le nombre de personnes

---

syakaihosyou/.

<sup>6</sup> Il faut un minimum de 30 heures hebdomadaires pour être éligible aux retraites des employés. Cf « Oshiete ! nenkin : 6) fueru hiseishain do taiô suru » (« Apprenons ! Retraites 6) Comment gérer l'augmentation des employés irréguliers ? »), *Asahi shimbun*, 19 mai 2012.

ayant insuffisamment ou trop peu cotisé se trouver dans l'impossibilité de percevoir une retraite décente. D'après le ministère de la Santé, du Travail et du Bien-être, près de 1,2 million de personnes se trouveraient dans cette situation<sup>7</sup>.

À ces trois causes socio-économiques s'ajoute une quatrième, d'ordre budgétaire. L'endettement public japonais connaît en effet des records, atteignant en 2011 212 % du PIB, le déficit budgétaire du budget ordinaire initial étant de 47,9 %. Une part conséquente des dépenses de sécurité sociale (31,1 % du budget ordinaire initial) est financée par endettement, ce qui signifie que le fardeau de la protection sociale est transféré aux générations futures.

### **Le contenu de la réforme**

Lors de sa victoire aux élections de 2009, le PDJ avait prévu une réforme de la sécurité sociale, mais il s'était engagé à ne pas augmenter la fiscalité. Il devait dégager le budget nécessaire à ses réformes en réduisant les dépenses jugées superflues. Cet objectif de réduction des dépenses s'est toutefois rapidement avéré difficile à concilier avec d'autres résolutions proposées par le manifeste du PDJ, visant à promouvoir de nouvelles allocations à des fins d'aide à l'enfance et à l'éducation ou de soutien aux chômeurs et aux travailleurs précaires. Au bout de quelques mois, le Premier ministre Hatoyama Yukio jeta l'éponge. Son successeur, Kan Naoto, décida de reprendre à son compte la réforme de la sécurité sociale et de la fiscalité, annonçant ainsi une hausse de la taxe sur la consommation, de 5 % à 10 %.

Kan une fois évincé à la suite de la catastrophe

<sup>7</sup> “Oshiete ! nenkin : 1) nani ga mondai nano ?” (« Apprenons ! Retraites 1) Quel est le problème ? »), *Asahi shimbun*, 10 mai 2012.

du 11 mars 2011, c'est Noda Yoshihiko qui finalisa et introduisit le texte à la Diète.

La réforme portée par les gouvernements Kan et Noda se divise en deux grands volets : l'un cherche à répondre aux problèmes socio-économiques et systémiques de la sécurité sociale, l'autre concerne la viabilité du système et des finances publiques. Dans son ensemble, la réforme vise à renforcer les fonctions de la sécurité sociale, tout en la rationalisant pour dégager des économies, afin d'en assurer la pérennité. Elle est guidée par trois grands principes : la garantie de la participation, dont le but est de soutenir les dispositifs de sécurité sociale par une extension de l'emploi ; l'affirmation de l'universalité, afin de faire en sorte que toutes les générations soient couvertes par la sécurité sociale ; la mise en place d'une société sûre, en permettant à la sécurité sociale de jouer son rôle de filet de sécurité pour inciter les individus à être entrepreneurs<sup>8</sup>.

Parmi les mesures les plus significatives proposées par le premier volet du texte que le gouvernement a validé en février 2012<sup>9</sup>, se trouvent l'extension et le renforcement des prestations et des services destinés aux enfants ou à leur prise en charge. Son but est double : tenter de relancer la natalité et libérer les femmes de la charge de l'éducation pour qu'elles puissent s'engager dans la vie active et participer ainsi au financement de la sécurité sociale. Il s'agit de mettre un terme à la courbe en M de l'emploi féminin et de libérer les femmes des choix mutuellement exclusifs qui s'offrent à elles (la carrière au détriment de la famille, ou la famille à condition d'accepter un emploi subalterne souvent à temps

partiel) en leur permettant de mener de front carrière et vie de famille pour qu'elles puissent participer au financement de la sécurité sociale. Une autre mesure phare concerne la fin de la segmentation par type d'emploi des systèmes de retraite. Les caisses de retraites mutuelles seront intégrées aux caisses de retraites des employés. Au préalable, pour limiter les exclusions du système de retraite des employés, le gouvernement a prévu de faciliter l'intégration de 3,7 millions d'employés supplémentaires en abaissant à 20 heures le temps de travail hebdomadaire minimum, et en ramenant la durée de cotisation de 25 à 10 ans. Cette mesure doit permettre d'alléger le coût futur de la vieillesse pour les employés à temps partiel, puisque les cotisations seront partagées avec leurs employeurs. Mais le fardeau de ces derniers augmenterait. Dans la même veine, le gouvernement propose de modifier les retraites nationales pour garantir une retraite mensuelle minimum de 70 000 yens. La garantie de la participation qui doit solidifier les bases du système social forme cependant le point sur lequel les projets gouvernementaux sont les plus laconiques et les plus généraux. Ils se contentent d'évoquer un relèvement de l'âge de la retraite, la promotion de l'emploi des femmes et des personnes à mobilité réduite et présentent la création d'emplois dans les secteurs de la santé et de l'éducation comme des solutions qui permettraient de lancer un cercle vertueux.

Le deuxième volet de la réforme consiste en une refonte du système fiscal, avec en premier lieu un rehaussement progressif de 5 points de la taxe sur la consommation, qui passera de 5 % à 8 % en 2014, puis à 10 % en 2015. Les autres mesures fiscales sont censées intervenir au cours des années suivantes.

Pour justifier la hausse de la fiscalité, le gouvernement explique que les dépenses de sécurité sociale sont un investissement d'avenir et qu'il n'est pas acceptable de

<sup>8</sup> Shakai Hoshō-zei ittai kaikaku seian (Projet final de la réforme conjointe de la sécurité sociale et de la fiscalité).

<sup>9</sup> Shakai Hoshō-zei ittai kaikaku taikō ni tsuite (Directives pour la réforme conjointe de la sécurité sociale et de la fiscalité).



transférer cette charge aux générations futures. L'état des finances publiques impose de limiter le financement par endettement et de revenir au principe qui stipule que les générations profitant de la protection sociale en acceptent le fardeau<sup>10</sup>. Or, la taxe sur la consommation s'applique à toutes les générations, y compris à celles qui profitent le plus de la sécurité sociale, et elle est aussi censée garantir des revenus stables. Par ailleurs, depuis 1999, une règle budgétaire officieuse et non contraignante stipule que la part des recettes de la taxe sur la consommation revenant à l'État<sup>11</sup> doit aller au financement des trois dépenses de seconde moitié de vie (retraite, santé, dépendance).

Dans son projet final de réforme publié en juillet 2011, le gouvernement expliquait que les trois dépenses de seconde moitié de vie s'élevaient à 22,1 trillions de yens en 2011, dont 12,8 trillions étaient couverts par la taxe sur la consommation au taux de 5%, le reste étant couvert par d'autres types de recettes. Pour 2015, il anticipe l'évolution suivante : les dépenses augmenteraient jusqu'à 26,3 trillions, alors que la taxe sur la consommation passerait à 13,5 trillions. Le déficit à combler serait dès lors de 12,8 trillions de yens. Un point de taxe sur la consommation ramenant environ 2,5 trillions, une hausse de 5 points accroîtrait les recettes fiscales de 12,5 trillions de yens. Pour l'usage des recettes additionnelles, il est question de consacrer 1 % au financement de l'élargissement des programmes sociaux, notamment ceux destinés à la prise en charge des enfants, et 4 % au financement de la pérennité du système social<sup>12</sup>.

---

<sup>10</sup> *Ibid.*, p. 10.

<sup>11</sup> Sur les 5 % de taxe sur la consommation, 4 % reviennent à l'État et 1 % aux collectivités locales. Mais l'État transfère par la suite environ 30 % de sa part aux collectivités locales *via* la taxe d'allocation locale (chihô kôfu zei).

<sup>12</sup> *Asahi shimbun*, 18 mars 2012.

La taxe sur la consommation permet donc d'accroître la part des dépenses de protection sociale financée par les générations actuelles tout en répartissant plus ou moins le fardeau entre elles, mais elle réduit fortement la progressivité de la fiscalité et la redistribution par l'impôt car elle pèse plus lourdement sur les catégories sociales les plus modestes. Conscient de ce problème, et pour ne pas donner l'impression de ne demander qu'aux plus modestes, le gouvernement a prévu la création d'une nouvelle tranche d'impôt à 45 % sur les ménages ayant un revenu imposable de plus de 50 millions de yens. Il aurait pu établir des exemptions sur certains produits comme la nourriture, mais il s'y est refusé en arguant que cela n'aurait fait qu'alléger la contribution des plus aisés<sup>13</sup>. Le gouvernement s'est aussi engagé à ne pas utiliser les recettes pour d'autres motifs que la sécurité sociale : rien n'ira alimenter une extension de l'administration.

Le gouvernement prévoit cependant d'introduire des mesures d'égalité sociale pour soulager les plus modestes. Il serait question de créer des subventions accompagnées d'exemptions fiscales envers les plus modestes, avant d'introduire un système de numéro de sécurité sociale et de contribuable dont le but est d'adapter la fiscalité et les prestations en fonction de la situation de chacun. Mais les dispositions concrètes ne sont pas encore formulées.

## La réforme à l'épreuve de la politique

Si la réforme est bien intitulée « Réforme conjointe de la sécurité sociale et de la fiscalité », au lendemain du vote validant l'adoption des lois à la chambre basse, *L'Asahi shimbun* ne titrait que sur le passage

---

<sup>13</sup> *Shakai Hoshô-zei ittai kaikaku taikô ni tsuite*, p. 32 (Projet final de la réforme conjointe de la sécurité sociale et de la fiscalité).

de la hausse de la taxe sur la consommation. Qu'est-il arrivé à l'autre moitié de la réforme ?

La hausse de la fiscalité est un sujet politiquement risqué au Japon, tous les Premiers ministres qui ont abordé la création ou une hausse de la taxe sur la consommation ont subi des revers électoraux, le dernier n'étant autre que Kan Naoto perdant le contrôle de la chambre haute à l'été 2010, ce qui n'a rendu que plus complexe, pour la majorité, le processus législatif préalable au vote d'une réforme. En se prononçant pour un relèvement à 10 % de la taxe sur la consommation, Kan s'attaquait non seulement à un sujet explosif, mais il divisait aussi son parti. Hatoyama s'y est évidemment opposé car cela allait à l'encontre des promesses électorales qu'il avait formulées deux ans auparavant. Ozawa Ichirō s'y oppose aussi par crainte des sanctions électorales, bien qu'il ait soutenu une hausse de cette taxe dans les années 1990.

Noda Yoshihiko a rapidement montré sa détermination à mener à bien la réforme, mais dans un tel contexte politique, il a dû faire des concessions et accélérer le processus au prix de l'abandon de certaines mesures. Ainsi, dès décembre 2011, les augmentations des prélèvements destinés à rééquilibrer le financement et le relèvement de l'âge de la retraite étaient ajournés. Puis, en février 2012, en retard dans la préparation des lois relatives à la réforme de la sécurité sociale, Noda annonçait que ces deux mesures étaient écartées de l'agenda<sup>14</sup>.

Face à la rébellion d'Ozawa et de ses partisans, et au refus des petits partis d'opposition de soutenir la réforme, Noda a dû chercher le

<sup>14</sup> « Zōzeian senkō teishutsu e shakaihoshō hōan wo bunri » (« Vers une introduction prioritaire du projet de loi sur la hausse de la fiscalité et un ajournement de la loi sur la sécurité sociale »), *Asahi shimbun*, 24 février 2012.

soutien du principal parti d'opposition, le PLD. S'il l'a obtenu, ce fut au prix de concessions qui ont amputé la réforme. Alors qu'il espérait transférer 3,7 millions de cotisants des caisses de retraites nationales vers les caisses de retraites des employés, pour plaire au PLD qui s'inquiétait du fardeau conséquent pour les entreprises, le gouvernement a ramené cet objectif à 450 000, puis à 250 000 personnes. Au cours des négociations parlementaires, acculé par le PLD et le Kōmeitō, le gouvernement a cédé sur plusieurs points. Une autre mesure phare, destinée à renforcer le soutien aux générations actives, était la fusion des crèches et des jardins d'enfants : la réforme visait ici à rationaliser les dispositifs et à éviter les doublons car les crèches sont administrées par le ministère de la Santé, du Travail et du Bien-être, alors que les jardins d'enfants sont sous la tutelle du ministère de l'Éducation. En 2006, le PLD avait institué les « structures d'accueil désignées », dispositif qui autorisait les établissements désignés à étendre leur gamme de services pour remplir les fonctions de crèche et de jardin d'enfants. C'est finalement ce système qui sera maintenu et étendu au détriment du projet gouvernemental. Finalement, le PLD a aussi annoncé que l'introduction du système de retraite minimum serait ajournée et débattue au sein d'une commission nationale<sup>15</sup>.

Au final, et comme la presse le lui a reproché, le projet de réforme ressemble davantage à une simple hausse de la fiscalité, ce qui n'a pas manqué d'attiser les critiques. Cela soulève aussi des questions sur les véritables motivations du Premier ministre : s'il a cédé sur la sécurité sociale, il a maintenu le rehaussement de la taxe sur la consommation.

<sup>15</sup> « Shakai hoshō no kokumin kaigi minshu ga yōnin hōshin » (« Conférence nationale sur la sécurité sociale, le PDJ se prononce en faveur »), *Asahi shimbun*, 10 juin 2012.

## Des solutions qui ne font pas l'unanimité

Au sein du monde politique, si l'on peut supposer que les motivations sont diverses, les reproches vont dans le même sens : peut-on appeler « réforme conjointe de la sécurité sociale et de la fiscalité » une réforme qui ne fait qu'accroître la pression fiscale ? Sur ce point, Fukushima Mizuho, la présidente du Shamintō, souligne l'absence de réel projet de réforme de la sécurité sociale. Ozawa Ichirō reste quant à lui dans la ligne des engagements électoraux de son parti, et souligne que bien d'autres réformes auraient dû précéder celle-ci : réforme administrative, lutte contre la déflation, véritable réforme de la sécurité sociale. Une autre part de la classe politique craint que, à l'issue du processus politique, la première étape ne se réduise à une hausse de la pression fiscale qui risque d'être d'autant plus mal acceptée que l'avenir de la directive (validée par le cabinet en février 2012), qui prévoyait la suppression de 80 sièges à la Diète, reste incertain<sup>16</sup>, et que la réduction prévue de 20 % la masse salariale des administrations s'est limitée à 7,8 %<sup>17</sup>.

Dans les milieux universitaires aussi, certaines voix, et non des moindres, s'élèvent pour critiquer la réforme. Miyamoto Tarō de l'université de Hokkaidō, qui présida la Commission des experts de la réforme de la sécurité sociale du gouvernement Kan, s'étonne ainsi du peu de moyens que le gouvernement prévoit d'accorder à la prise en charge des enfants, mesure censée libérer les femmes de leur charge éducative. Seuls 5 % des recettes additionnelles de la taxe sur la consommation iront financer ces programmes. Le manque de perspectives offertes à l'objectif d'une société ouverte à la participation de tous est aussi perçu comme une source d'inquiétude. Selon Miyamoto, il

n'y a pas de réelle politique économique ou d'emploi qui aurait véritablement permis de donner un rôle à tous<sup>18</sup>.

Avec des considérations autres et un ton bien différent, Noguchi Yukio (ancien membre du ministère des Finances, professeur émérite à l'université d'Hitotsubashi et ancien directeur de l'institut d'ingénierie économique avancée de l'université de Tōkyō) dénonce avec véhémence la hausse de la taxe sur la consommation. Il soutient que ses effets bénéfiques sur la situation des finances publiques n'excéderont pas deux ans pour les émissions d'obligations et sept ans pour le déficit budgétaire<sup>19</sup>. Il s'insurge contre cette décision qu'il ne considère que comme un tour de passe-passe destiné à faire « avaler » à la population une hausse de la fiscalité. Voici sa démonstration : présenter cette hausse comme une mesure de réduction du déficit budgétaire n'aurait pas été accepté, de sorte qu'affirmer que ces revenus supplémentaires iront à la sécurité sociale permet d'éviter les critiques. Mais quelle que soit la justification, le résultat sera le même : les revenus additionnels de la taxe sur la consommation, qui iront d'emblée au financement de la sécurité sociale, libèreront automatiquement des ressources budgétaires d'un montant équivalent. Reste à en définir l'usage. Noguchi pointe également le risque de perte de contrôle de la fiscalité qu'induit la pré-attribution des revenus de la taxe sur la consommation aux dépenses sociales : si ces dernières ne sont pas maîtrisées, il serait tentant de simplement augmenter la taxe sur la consommation<sup>20</sup>.

<sup>18</sup> Miyamoto Tarō, « Ittai Kaikaku » wo atarashii kōzō kaikaku he (« Faire de la réforme conjointe un nouvelle réforme structurelle »), *Sekai*, n° 828, mars 2012, p. 108.

<sup>19</sup> Noguchi Yukio, « Shōhi zōzei de wa zaisei saiken dekinai » (L'assainissement des finances publiques est impossible avec la hausse de la taxe sur la consommation), *Diamond Sha*, Tōkyō, 2012, p. 6.

<sup>20</sup> *Ibid.*, p. 128-129.

<sup>16</sup> *Shakai Hoshō-zei ittai kaikaku taikō ni tsuite*, p. 31.

<sup>17</sup> *Asahi shimbun*, 22 juillet 2012.

Les inquiétudes de Noguchi Yukio entrent en résonance avec les débats parlementaires sur l'augmentation de la taxe sur la consommation, lors desquels le PLD a obtenu l'inclusion d'un amendement disposant que, lorsque les finances publiques auraient retrouvé une certaine flexibilité, le gouvernement s'engagerait à prendre des mesures de stimulation de l'économie et de prévention des risques. Autrement dit, le PLD revient à ses méthodes traditionnelles et cherche à obtenir l'assurance que ces fonds iront aux travaux publics.

D'autres chercheurs s'interrogent également sur les effets de l'extension des services de prise en charge des enfants, notamment leur influence sur l'emploi des femmes et sur la relance de la natalité. Le Japon a déjà tenté d'appliquer cette stratégie dans les années 1990, lorsqu'il prit conscience des risques qu'engendrait une faible natalité, mais sans résultat réellement fructueux. L'administration réalisa que le principal obstacle à l'emploi des femmes ne venait pas des services publics à la famille mais du monde du travail<sup>21</sup>.

Le dernier point concerne la hausse de la taxe sur la consommation. Ses recettes sont certes stables, mais pas totalement indépendantes de l'environnement économique, notamment de la croissance et de la déflation. Le doublement du taux devrait garantir de nouveaux revenus, mais répondront-ils aux attentes du gouvernement ? En dépit du passage de la taxe de 3 % à 5 % en 1997, les revenus n'ont jamais excédé le pic atteint cette même année. Dans son ensemble, et bien qu'elle reste floue, la réforme fiscale soulève des doutes relatifs à son impact sur la population et sur l'économie. En dépit des mesures d'allègement de la pression fiscale,

la presse s'inquiète de l'impact qu'aura la réforme sur les plus modestes, mais aussi sur les classes moyennes<sup>22</sup>. La hausse de la taxe sur la consommation va en outre alourdir les dépenses de gaz, d'électricité et d'eau des ménages, et frappera plus durement les plus modestes d'entre eux, alors que les mesures de justice sociale ont pour l'instant été ajournées.

Ce n'est, par ailleurs, pas la seule hausse de la pression fiscale qui attend les Japonais. En 2004, le gouvernement Koizumi avait décidé une augmentation graduelle des cotisations retraites et santé jusqu'en 2017, décision que Noda Yoshihiko avait soutenue bien qu'il appartint à l'opposition<sup>23</sup>. Enfin, à partir de janvier 2013, un rehaussement de 2,1 % pendant 25 ans des recettes de l'impôt sur les revenus doit entrer en vigueur pour financer la reconstruction de la côte Est du Tōhoku. Cette pression fiscale accrue et les doutes qui entourent le renforcement de la protection sociale risquent de brider la consommation des ménages. Cette éventualité, qui pourrait être néfaste à la croissance économique japonaise, entre en contradiction avec l'objectif de ressusciter la large classe moyenne japonaise, symbole de la réussite socio-économique du Japon d'après-guerre, que s'est fixé l'actuel Premier ministre.

## Conclusion

Après avoir été édulcorée et amputée, cette étape de la réforme conjointe de la sécurité sociale et de la fiscalité se distingue surtout par la première hausse de la fiscalité depuis 1997. Dans sa forme initiale, elle ne remettait pas en question les fondements du système de sécurité sociale japonais : en dépit d'une

<sup>21</sup> Schoppa Leonard, "Demographics and the State", in Coulmas Florian (dir.), *The Demographic Challenge, a Handbook about Japan*, Leiden, Brill, 2008, p. 639-652.

<sup>22</sup> *Asahi shimbun*, éditorial du 27 juin 2012.

<sup>23</sup> Noda a été un des rares membres du PDJ à soutenir ouvertement les réformes libérales du gouvernement Koizumi au milieu des années 2000.

plus grande prise en compte des besoins des familles, les dépenses sociales auraient conservé leur biais vers les personnes âgées. Les discours sont différents, mais la volonté de maintenir les actifs dans l'emploi reste forte, voire indispensable au regard de la situation. Il est désormais question de participation, notamment l'accroissement de celle des femmes. La volonté d'une plus grande universalité place donc ce projet dans la lignée des réformes menées depuis les années 1990. Mais il y manque une politique économique qui permettrait de mettre en route ces changements systémiques. Cette absence de perspective de croissance fait peser un doute sur l'avenir du premier pilier de la réforme, la hausse de la fiscalité, car la loi prévoit qu'en cas de performance économique trop faible la hausse de la taxe sur la consommation deviendrait caduque. Au Japon comme ailleurs, la croissance reste la mère de toutes les victoires.



## **2. Un retour sur la scission du Parti démocrate japonais et la création du nouveau parti d'Ozawa Ichirō**

**- Arnaud Grivaud.**

### **L'épineuse question de l'augmentation de la TVA**

Le 2 juillet 2012, Ozawa Ichirō quittait le Parti démocrate japonais (PDJ) et entraînait dans son sillage 51 parlementaires<sup>24</sup>, réduisant ainsi les effectifs du PDJ à 251 parlementaires sur 480 à la Chambre des représentants (chambre basse), et à 92 sur 242 à la Chambre des conseillers (chambre haute). À l'origine de cette défection – qui est la plus importante que cette formation ait connue depuis son accession au pouvoir – se trouvent les dissensions existant au sein du parti concernant le projet de réforme de la sécurité sociale et d'augmentation de la TVA mis en avant par le gouvernement. Le 26 juin, 57 parlementaires du PDJ avaient voté contre ou s'étaient abstenus lors du vote de la loi relative à l'augmentation de la TVA. Depuis l'arrivée de Noda Yoshihiko au poste de Premier ministre, nombreux sont ceux qui critiquent le rapprochement idéologique avec le Parti libéral démocrate et l'orientation néolibérale des politiques menées par le gouvernement. Récemment, l'ancien Premier ministre Hatoyama Yukio n'hésitait pas à qualifier son parti de « faction Noda du PLD »<sup>25</sup>. Le projet du gouvernement était d'autant plus controversé que le parti s'était engagé en 2009

<sup>24</sup> Seuls 48 parlementaires l'ont en réalité suivi. Deux parlementaires avait démenti le jour même avoir quitté le parti, et un autre s'était rétracté le lendemain.

<sup>25</sup> « 'La faction Noda du PLD' : une nouvelle critique de Hatoyama à l'égard du gouvernement », *Sankei shimbun* du 10 juillet 2012.

à ne pas augmenter la TVA dans les quatre années à venir. Plusieurs voix de l'opposition et de la majorité se sont élevées pour dénoncer ce qu'elles considéraient comme une « infraction au programme politique » (Manifesuto Ihan), une rupture de la promesse faite à l'égard des citoyens. D'autres estiment cependant que la promesse a été tenue de justesse, dans la mesure où la première augmentation de 5 à 8 % ne devrait avoir lieu qu'en 2014<sup>26</sup>.

Si le parti se divisait déjà à propos du projet de réforme présenté par le gouvernement, l'opposition des parlementaires du PDJ gagna en intensité lorsque, le 15 juin, après plusieurs jours de négociations, les trois principaux partis (PDJ, PLD et Kōmeitō) s'accordèrent pour faire voter une version amplement révisée du projet de réforme de la sécurité sociale et de la fiscalité. En effet, le gouvernement fut à cette occasion contraint à de nombreuses concessions<sup>27</sup>, ce qui a amputé le projet d'une grande partie des mesures relatives à la réforme de la sécurité sociale, et l'a ainsi réduit, pour ses détracteurs, à une augmentation pure et simple de la TVA. Cela vint renforcer les

<sup>26</sup> Soit cinq ans après leur victoire de 2009. *Mainichi shimbun* du 17 juin 2012, « L'obtention d'un compromis autour de la révision du projet de réforme de la sécurité sociale et de la fiscalité : les parlementaires du PDJ opposés au projet sont amers », *Mainichi shimbun*, 17 juin 2012.

<sup>27</sup> Le projet de fusion des crèches (ho.iku.en) et maternelles (yōchi.en) a été calqué sur celui du PLD, tandis que les questions concernant l'augmentation du taux d'imposition de la tranche la plus élevée de l'impôt sur le revenu, l'allocation de 6 000 yens pour les bénéficiaires de la retraite minimum touchant moins de 66 000 yens par mois et la suppression de l'actuel système de soins pour les personnes âgées de plus de 75 ans, ont été repoussées à la fin de l'année pour être discutées dans une « Assemblée populaire pour la réforme de la sécurité sociale » (shakai hoshō seido kaikaku kokumin kaigi) souhaitée par le PLD. Cf. « Les trois partis parviennent à un compromis : savoir apprécier la politique quand elle parvient à prendre des décisions », éditorial du *Mainichi shimbun* du 16 juin 2012.

convictions de ceux qui, à l'instar de Watanabe Yoshimi, président du Minna no tō (Parti de tous), estiment que le processus décisionnel a été en réalité piloté par les hauts fonctionnaires du ministère des Finances<sup>28</sup>, lesquels prônent un assainissement des finances publiques par l'augmentation des recettes fiscales et la réduction des dépenses budgétaires.

## **La scission du PDJ et le nouveau parti d'Ozawa**

Conscient de l'existence de cette fracture au sein du parti, le comité exécutif du PDJ, et notamment le secrétaire général Koshi.ishi Azuma, fut très prudent au sujet des sanctions disciplinaires à appliquer vis-à-vis des parlementaires s'étant opposés aux lois en question lors du vote à la chambre basse<sup>29</sup>. Mais repousser les échéances ne fut pas suffisant pour empêcher la scission du parti et la création, sept jours plus tard, du nouveau parti d'Ozawa (le Kokumin no seikatsu ga dai.ichi ou « La vie du peuple avant tout »)<sup>30</sup>. Composé en tout de 49 parlementaires, le nouveau parti d'Ozawa – se présente comme la nouvelle force politique anti-PDJ et un anti-PLD. Le 28 juillet, Ozawa dévoilait les trois piliers de son nouveau parti, à savoir la sortie du nucléaire dans les dix ans à venir, le retrait du projet de loi visant à l'augmentation de la TVA et la promotion d'une plus grande autonomie des collectivités locales. Il faut

<sup>28</sup> Watanabe Yoshimi : « Nous déposerons une résolution de blâme à la Chambre des conseillers avant le vote de la réforme », *Sankei*, 31 juillet 2012.

<sup>29</sup> Des sanctions trop sévères auraient accéléré l'éclatement du parti, tandis que des sanctions trop indulgentes auraient nui au leadership du parti et à la discipline partisane. Cf. « Les dissidents veulent Ozawa comme président de leur nouveau parti », *Nikkei*, 3 juillet 2012.

<sup>30</sup> Le nom du parti provient d'un slogan de la campagne électorale de 2009 du PDJ. L'adoption de ce nom se veut un retour aux origines du PDJ.

cependant noter que, en ce qui concerne la hausse de la TVA, Ozawa n'a pas toujours adopté cette position<sup>31</sup>. Ce dernier avait en effet prôné une augmentation fixée à 10 % dans son programme politique lorsqu'il s'était présenté aux élections du président du parti Nouvelle Frontière (Shinshintō) en 1995, avant de défendre au contraire le maintien du taux à 3 % lors des élections générales de l'année suivante. Lors des élections des conseillers de 1998, Ozawa, alors à la tête du Parti libéral (Jiyūtō), avait préconisé cette fois la réduction de la TVA, de 5 à 3 %. Depuis qu'il a rejoint le PDJ en 2003, Ozawa s'est globalement montré plutôt opposé à une augmentation de la TVA.

### La scission comme stratégie électorale

Toutefois, l'ensemble des parlementaires qui l'ont rejoint cette fois-ci s'accordent à dire que de nombreuses mesures politiques auraient dû avoir la priorité sur une hausse de la TVA<sup>32</sup>. Mais il serait fallacieux de penser que ces parlementaires ont décidé de lier leur destin politique à Ozawa sur une simple coïncidence idéologique, ou encore par pure loyauté envers leur chef de file. Si l'on s'attarde sur le profil de ces parlementaires, on ne peut qu'être frappé par la proportion très importante (33 sur 49, soit les deux tiers) de « jeunes parlementaires » effectuant leur premier mandat. De surcroît, on remarque que la moitié d'entre eux (12 sur 24) a été élus à la chambre basse dans des circonscriptions pourvues à la proportionnelle, la plupart ne s'étant d'ailleurs même pas

<sup>31</sup> Takenaka Harukata, *Shushō shihai – Nihon seiji no henbō, La domination du Premier ministre : transformations de la politique japonaise*, Tōkyō, Chūō kōron shinsha, 2006, p. 83-88 et « Les changements de position d'Ozawa sur la question de la TVA, 20 ans de scission et de réformes », *Nikkei*, 12 juillet 2012.

<sup>32</sup> Cet avis est désormais devenu un slogan : « Zōzei no mae ni yaru beki koto ga aru » (« Il y a plusieurs choses à faire avant d'augmenter les impôts »).

présentés dans une circonscription à siège unique<sup>33</sup>. Ces parlementaires, électoralement très fragiles, n'avaient en toute objectivité aucune chance d'être réélus aux prochaines élections sous l'étiquette PDJ. Aussi, il y a fort à parier que plusieurs de ces parlementaires, en prônant la sortie du nucléaire et le retrait du projet d'augmentation de la TVA, espèrent renouer avec un électorat qui leur a de plus en plus tourné le dos. Pour les convaincre de le rejoindre, Ozawa aurait d'ailleurs promis la victoire à plusieurs de ces jeunes parlementaires s'ils faisaient campagne ensemble sur le thème de la baisse de la TVA<sup>34</sup>. Mais ces derniers auront fort à faire pour remporter un siège aux prochaines élections générales. Selon un sondage du *Nikkei shimbun* réalisé le 3 juillet 2012, 80 % des personnes interrogées affirmaient n'éprouver aucune attente vis-à-vis de ce nouveau parti<sup>35</sup>.

### Ozawa à la recherche de partenaires

Ozawa a quant à lui rapidement esquissé des rapprochements avec d'autres partis

<sup>33</sup> Depuis la réforme de 1994, le système électoral de la chambre basse est un système mixte combinant des circonscriptions à siège unique au scrutin majoritaire à un tour (300 sièges) et des circonscriptions à sièges multiples au scrutin proportionnel (180 sièges). Il est de plus possible pour un candidat de se présenter dans les deux types de circonscriptions, lui permettant, dans le cas où il aurait perdu dans sa circonscription à siège unique, d'être éventuellement « repêché » à la proportionnelle selon un ordre prédéterminé sur la liste du parti. Les candidats ne se présentant qu'à la proportionnelle viennent souvent « combler » les places figurant à la fin des listes et ne doivent leur élection qu'aux très bons résultats de leur parti. Autrement dit, sans l'écrasante majorité du PDJ en 2009, bon nombre de ces parlementaires n'auraient jamais été élus.

<sup>34</sup> « Le PDJ à l'agonie : la confusion chez les parlementaires », *Sankei*, 23 juin 2012.

<sup>35</sup> « Le nouveau parti d'Ozawa, 80 % des interrogés se disent 'sans attente' », *Nikkei online*, 3 juillet 2012.



tels que le Shintō Kizuna<sup>36</sup>, avec lequel il a créé conjointement le groupe parlementaire Kizuna-seikatsu à la chambre basse, le Genzei nippon, parti de l'actuel maire de Nagoya, et le Ishin no kai, parti de l'actuel maire d'Ōsaka Hashimoto Tooru. Ce dernier n'a toutefois manifesté à l'égard de cette proposition qu'un enthousiasme très relatif. Il a d'ailleurs fixé comme condition *sine qua non* à une éventuelle coalition, que le parti se déclare en faveur de la participation du Japon au traité trans-Pacifique, ce qui est pour l'instant loin d'être le cas<sup>37</sup>.

### **L'adoption du projet de loi du gouvernement : le premier échec du parti ?**

Au final, Ozawa ne sera pas parvenu, avec son parti, à empêcher la réforme d'être adoptée à la Chambre des conseillers. Le Kokumin no seikatsu ga dai.ichi, avec cinq autres partis d'opposition, avait dans une dernière tentative présenté une motion de censure à la chambre basse, mais ce texte avait été rejeté le 9 août, la veille du vote de la loi relative à l'augmentation de la TVA. Cet épisode avait cependant permis au PLD de faire pression sur le Premier ministre en le menaçant de présenter une résolution de blâme (monseki ketsugi<sup>38</sup>) à la chambre haute, obligeant le chef du gouvernement à promettre une « dissolution de la Diète sous peu », le 8 août. Bien que Noda Yoshihiko soit resté très évasif quant à la date exacte de cette dissolution – ce qui laisse libre cours à diverses

interprétations, plusieurs parlementaires du PDJ n'ont pas caché leur mécontentement lors de cette annonce. Certains supposent que cette dissolution pourrait intervenir juste après les élections des présidents du PDJ et du PLD, qui auront lieu toutes les deux fin septembre<sup>39</sup>. Mais là encore, rien de définitif, puisque Noda Yoshihiko a affirmé que, s'il venait à devoir laisser son poste de président du parti, la promesse faite de dissoudre la Diète ne pourrait en aucun cas lier son successeur. Plusieurs parlementaires, dont l'ancien Premier ministre Hatoyama Yukio, ont d'ailleurs déjà commencé à s'organiser pour présenter un candidat anti-Noda<sup>40</sup>. Okada Kazuya et Maehara Seiji, tous deux anciens présidents du parti, ont quant à eux déclaré leur soutien à l'actuel Premier ministre. Tout porte à croire que le déroulement des événements à venir (nouvelle scission du parti autour de Hatoyama, montée en puissance des parlementaires anti-Noda au sein du parti, dissolution et tenue d'élections anticipées ?) sera en grande partie déterminé par le résultat de ces prochaines élections.

<sup>36</sup> Le Shintō Kizuna est composé de neuf anciens parlementaires du PDJ, proches d'Ozawa, qui avaient quitté le parti en décembre 2011.

<sup>37</sup> « Pour Hashimoto Tooru, le TPP sera l'axe nécessaire à la coopération », *Sankei*, 11 juillet 2012.

<sup>38</sup> L'équivalent de la motion de censure à la chambre haute. Elle n'a aucune force juridique contraignante mais provoque en général l'arrêt complet de l'examen des lois à la chambre, empêchant en l'occurrence l'adoption du projet de loi sur l'augmentation de la TVA.

<sup>39</sup> « Que veut dire 'sous peu' ? Les analyses des différents experts », *Sankei*, 9 août 2012.

<sup>40</sup> « Les élections du président du PDJ : Une mobilisation pour la candidature d'un rival visant à éviter la dissolution », *Asahi online*, 11 août 2012.



## POINTS DE VUE D'ACTUALITÉ

**Yamazaki Masakatsu, Ikeda Kayoko et Oita Masakatsu,**

**« La révision de la loi fondamentale, un changement pour le pire ? » [Naze genshiryokukihonhō ha kaiakusareta no ha ?], *Sekai*, août 2012, p. 100-107. Traduction d'Adrienne Sala.**

*Yamazaki Masakatsu est professeur à l'université des sciences industrielles de Tokyo (Tōkyō Kōgyōdaigaku), Oita Masakatsu, est membre du comité de rédaction de l'agence de presse Kyodo News, et Ikeda Kayoko est traductrice, spécialiste de la langue allemande et chercheuse dans les arts et la culture russes. Ikeda Kayoko est par ailleurs un des sept membres du Comité des sept pour la paix mondiale (sekai heiwa shichinin iinkai), organisme créé en 1955 qui a adressé près de 89 appels à la paix en direction du Japon et du reste du monde, dont des appels à l'arrêt de la prolifération des armes nucléaires et dont, très récemment, un appel à annuler la modification d'une clause de l'article 12 de la loi fondamentale sur l'énergie nucléaire discutée dans ce dialogue.*

Le 20 juin 2012, dans le cadre de l'article 12 de la loi pour la mise en place d'un Comité chargé de la réglementation de l'énergie nucléaire, une mention de la réforme de la loi fondamentale sur l'énergie nucléaire a été introduite. Le paragraphe suivant a en effet été ajouté à la suite de l'expression « orientation fondamentale » qui figure dans l'article deux, alinéa deux : « Au sujet de la mesure énoncée dans le paragraphe précédent : « maintien de la sécurité », il faut contribuer à la garantie de la sécurité de notre pays, notamment en veillant à la protection des citoyens, de leur santé, de la propriété de chacun et de l'environnement, sur la base des normes internationales déjà établies ».

**Yamazaki** : La loi fondamentale sur l'énergie nucléaire a été votée à la Diète en décembre 1955. À cette époque, le système de 1955 jouait un rôle central, et la délibération s'est faite principalement au sein de la faction du Comité pour l'énergie nucléaire, menée par Nakasone Yasuhiro, alors président du Comité qui – bien qu'officiellement non partisan – a exclu des discussions le Parti des travailleurs et des paysans ainsi que le Parti communiste, donnant ainsi corps à une loi dont le projet avait été proposé antérieurement par des membres de la Diète<sup>41</sup>.

À ce moment, Matsumae Shigeyoshi, directeur et responsable de la loi fondamentale sur l'énergie nucléaire, avait fortement insisté sur son usage pacifique (...). Ainsi, dans le second paragraphe de la loi fondamentale, il est stipulé que « les recherches, le développement et l'utilisation de l'énergie nucléaire ont un but strictement pacifique. Dans le cadre d'une gestion démocratique, ces activités se déroulent de manière autonome, et consistent à contribuer également à la coopération internationale ; de plus, les résultats doivent être rendus public ».

Ensuite, après la formation du Comité de sécurité sur l'énergie nucléaire en 1978<sup>42</sup>, la formule stipulant l'« objectif de maintenir la sécurité » a été ajoutée à la suite de la phrase indiquant la limitation « à un but de maintien de la paix ».

C'est ainsi que le Japon, sur la base de sa législation nationale, a interdit l'usage des technologies nucléaires pour les activités militaires. En effet, le Japon est le premier pays au monde à avoir décidé de ne pas détenir l'arme nucléaire. Bien que ce comité

<sup>41</sup> « Loi parlementaire », *Giin Rippō*.

<sup>42</sup> À la différence du Comité dirigé par Nakasone, celui-ci a consisté en une réunion scientifique qui a établi les trois principes nucléaires : ne pas fabriquer, ne pas détenir, ne pas diffuser.

scientifique ait mis en avant les trois principes nucléaires que sont « la transparence, la démocratie et l'autonomie des activités nucléaires », la réactivation de polémiques a entraîné la formation d'une structure décisionnelle dans laquelle les politiques ont pris la main, et par conséquent des problèmes latents sont restés, notamment dans l'évaluation de la loi fondamentale sur l'énergie nucléaire.

Cependant, dans les années 1960, à l'époque du cabinet du Premier ministre Satō, deux des trois principes nucléaires [qui seront officiellement adoptés en 1967], « ne pas fabriquer » et « ne pas détenir », constituaient la base de la loi fondamentale sur l'énergie nucléaire, ce que le Premier ministre avait d'ailleurs lui-même mentionné à l'époque, et Kurosaki Akira<sup>43</sup> de l'université de Fukushima, a également mentionné dans son ouvrage « L'arme nucléaire et les relations nippo-américaines ».

L'expression « contribuer au maintien de la sécurité » ne revêt pas une définition évidente, et la loi fondamentale sur l'énergie nucléaire qui est à l'origine des principes antinucléaires japonais, pourtant décrite comme une loi très importante, n'ont pas suscité de polémique de grande ampleur auprès des citoyens ; en outre, l'introduction du paragraphe sur le maintien de la sécurité n'a pratiquement pas été remarquée au moment de la réforme de la loi.

**Ikedo** : Même le Comité des sept pour la paix mondiale n'a été informé que le 17 juin dernier que la loi fondamentale sur l'énergie nucléaire allait être modifiée. La proposition de loi ne figurait pas sur la page internet officielle du Parlement ; le Comité a dû examiner celle qui figurait sur la page du Parti libéral démocrate,

<sup>43</sup> NB : professeur associé à l'université de Fukushima, spécialiste en politique extérieure et relations internationales.

et a immédiatement pris les mesures nécessaires.

Si l'on tient compte du fait qu'une loi fondamentale est une loi importante qui figure dans la Constitution, comment expliquer ce processus singulier de révision ? La mesure additionnelle, « contribuer au maintien de la sécurité », était absente dans la proposition de loi rédigée par le cabinet du Premier ministre mais elle est présente dans la proposition officielle. Les modifications que cette addition apporte au corps de lois en relation avec l'application de la loi fondamentale sont sous la responsabilité du bureau du cabinet ministériel en charge du système légal ; aussi, la question de savoir par qui et comment cette expression a été ajoutée dans la loi fondamentale suscite de nombreuses rumeurs. Puisque la loi qui prévoit la constitution d'un comité chargé de la réglementation de l'énergie nucléaire est issue des débats qui ont suivi la catastrophe de Fukushima, c'est la « doctrine du choc » qui a prévalu alors. Pourtant, le *Drapeau rouge*<sup>44</sup> l'avait mis en avant dès le début lorsqu'un membre du Parti communiste, Yoshi Hidekatsu<sup>45</sup>, avait, depuis le mois de mai, exprimé de nombreuses interrogations.

**Oïta :** De mon côté, j'ai dû m'absenter du Japon en raison d'un voyage d'affaires et, peu de temps après mon retour, j'ai été informé de cette situation par le Comité des sept ainsi que par le courriel envoyé par le professeur Yamazaki, qui m'a surtout mis au courant de la participation de la chambre basse.

D'après les responsables de la sécurité et de la protection contre les risques d'accidents

---

<sup>44</sup> Journal du Parti communiste.

<sup>45</sup> NB : Hidekatsu Yoshi, député communiste en charge du dossier nucléaire au sein du Parti communiste japonais, a vivement critiqué la gestion de crise par Tepco dès mars 2011, en tenant la compagnie pour responsable de toute la chaîne de défaillances ayant mené à l'incident de Fukushima.

nucléaires du METI, il semblerait que la mesure spécifique, « contribuer au maintien de la sécurité », n'ait pas été mentionnée dans la proposition de loi présentée par le gouvernement.

Je me suis alors empressé de chercher des informations auprès du député Shiozaki Yasuhisa<sup>46</sup> qui est à l'initiative de la demande de proposition de loi au sein du PLD. On m'a fait remarquer que ce bureau de la réglementation et ce Comité de réglementation sont fondés sur le modèle du Comité américain de réglementation de l'énergie nucléaire (NRC, Nuclear Regulatory Commission). Il s'agit d'un organisme indépendant qui dépend du Comité des armées américaines. La mission de cet organisme est de contrôler et de réglementer les secteurs d'activité issus de l'utilisation de l'énergie nucléaire, les produits dérivés et la qualité du nucléaire. Son objectif est d'assurer l'hygiène publique et la sécurité, ainsi que le respect de l'environnement. De plus, il est stipulé que cet organisme « participe à l'amélioration et au progrès de la défense publique et au maintien de la sécurité ».

On note une autre caractéristique présente dans la proposition officielle : « mesures de sécurité », soit, en d'autres termes, la manière dont les investigations sont faites. Le Japon détient un système d'investigation original, en comparaison de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) en particulier. Au Japon, ce ne sont pas des fonctionnaires du gouvernement mais des organismes à but non lucratif tels que le Centre de gestion de la qualité et de l'origine du nucléaire (dont les employés sont chargés des activités d'investigation au niveau national) qui travaillent de concert avec les professionnels pour une meilleure coordination. Le ministère de l'Éducation et

---

<sup>46</sup> Ancien vice-ministre des Affaires étrangères du gouvernement Koizumi (en 2005) puis secrétaire général du cabinet (Naikaku kanbō chōkan) dans le gouvernement d'Abe Shinzō (2006-2007).

de la Culture est quant à lui responsable des activités d'investigation exécutées par l'AIEA.

Dans le cadre de cette proposition de loi, le rôle joué par le Comité de réglementation se décompose comme suit : la sûreté du nucléaire (safety) et la sécurité liée à l'énergie nucléaire (security) (en fait ce devrait plutôt être « le rôle du Comité de réglementation sera entre autre la sûreté et la sécurité [...] »). Les mesures de sûreté (safety guidelines ou SG) ont également suscité la polémique sur leur utilisation, notamment suite à l'opposition exprimée par le ministère de l'Éducation. En effet, les mesures de sûreté auraient pu rester sous la direction de ce ministère, mais le député Shiozaki a émis un avis contraire, de sorte que le Comité de réglementation a finalement été choisi pour être en charge des mesures de sûreté.

En mettant en exergue ces trois « S » : « safety » (sûreté du nucléaire), « security » (sécurité liée à l'énergie nucléaire) et « safety guidelines (ou SG) » (mesures de sûreté) et de leur renforcement, le Japon a fait connaître depuis quelque temps sa volonté de dessiner un ordre international pour l'énergie nucléaire.

Or, il est nécessaire, d'une part, d'unifier ces trois « S » et, d'autre part, les mesures de sûreté devront dépendre d'un organisme indépendant tel que le Comité de réglementation afin de renforcer les activités d'investigation. La raison est que le ministère de l'Éducation se trouve sous l'autorité du Premier ministre et du ministre de l'Éducation ; et, en cas d'alternance du pouvoir politique, il agira comme le nouveau gouvernement le souhaite et, s'il désire secrètement se doter d'armes nucléaires, il pourrait aisément tromper la surveillance du Comité de réglementation.

Le PLD a expliqué que, en conséquence du renforcement des activités d'investigation, le Comité de réglementation est devenu l'un

de ses organes principaux ; aussi la formule « contribuer au maintien de la sécurité » a été ajouté dans le cas d'un arrêt du développement du nucléaire au Japon.

**Ikeda :** Toutefois, le NRC est une organisation mise en place par des pays qui détiennent l'arme nucléaire comme les États-Unis, ce qui est complètement différent du cas japonais. Dans le cadre du Comité pour l'environnement rattaché à la chambre haute, Ichida Tadayoshi, secrétaire général du Parti communiste, a questionné le sens de la formule « anzen hoshō » (maintien de la sécurité) et, à ladite question, le porte-parole du gouvernement responsable de l'énergie a répondu à plusieurs reprises « safety guide, SG ». Or, SG signifie « mesures de sûreté », par conséquent la réponse serait plutôt « sécurité ». Les SG relèvent d'une structure internationale qui a la charge de prévenir un détournement de l'utilisation de l'énergie nucléaire civile pour des motifs militaires. On peut donc se demander quel est le rapport entre ces mesures et la « contribution à la sécurité » de notre pays.

**Oita :** Si l'objectif poursuivi par le gouvernement est la sécurité, alors pourquoi le renforcement des SG est-il lié à la « contribution à la sécurité de notre pays » ? C'est peut-être pour prévenir un détournement par le Japon de l'énergie nucléaire civile vers un usage militaire, que des mesures de sûreté (SG) strictes ont été introduites. Il faut expliquer soigneusement au peuple que cette initiative peut contribuer au renforcement du système de non-prolifération nucléaire au niveau international.

**Ikeda :** Il s'agit en effet de l'explication la plus courante. Mais aujourd'hui, le lien entre le renforcement des mesures de sûreté et la sécurité semble moins évident et même totalement contradictoire. De plus, environ la moitié du personnel de l'AIEA est présent au Japon, où les activités d'investigation poursuivies représenteraient un quart des

activités mondiales. Il ne serait guère exagéré de dire que l'AIEA est une organisation qui surveille l'armement nucléaire du Japon.

Le Japon ayant plaidé pour « l'application de la paix »<sup>47</sup> en devenant un des principaux États donateurs de fonds à l'AIEA, on peut se demander pourquoi il était nécessaire de mentionner « contribuer à la sécurité de notre pays ». Dans le cadre de la législation adoptée après l'incident de la centrale nucléaire de Fukushima, il était inutile d'ajouter cette phrase. Or, non seulement la Diète s'est empressée d'ajouter différentes mesures, mais elle a aussi appuyé la réponse du gouvernement (selon laquelle cette modification n'avait pas de visée militaire). Pourtant, si l'on se réfère au précédent de la loi sur le drapeau et l'hymne national, on ne peut être que difficilement rassuré [...].

### **En toile de fond, un débat sur la potentialité d'un armement nucléaire**

**Yamazaki :** Durant l'été 2011, selon les mots d'Ishiba Shigeru<sup>48</sup>, j'ai eu soudainement l'impression que le maintien des programmes de recherche et des technologies liées au nucléaire était un préambule à la possession de l'arme atomique. Le 30 avril dernier, lors du discours conjoint de Noda et d'Obama sur le « renforcement de la coopération nippo-américaine sur l'énergie nucléaire », les États-Unis ont fait savoir avec vigueur qu'ils soutiendraient le développement du réacteur

<sup>47</sup> En japonais dans le texte, « heiwa riyō, soit la même expression employée pour traduire « Atoms for Peace » (genshiryoku heiwa riyō), le titre du discours prononcé par Dwight D. Eisenhower à la tribune de l'Assemblée générale des Nations unies le 8 décembre 1953.

<sup>48</sup> Ancien ministre de la Défense du gouvernement Yasuo Fukuda (2007-2008), et l'un des principaux candidats à l'élection du nouveau président du Parti libéral démocrate, qui doit avoir lieu le 26 septembre.

nucléaire japonais dans les pays d'Asie de l'Est. Lorsque, dans les années 1960, les réacteurs à eau légère ont été introduits, l'énergie nucléaire relevait du traité de non-prolifération qui résultait de la stratégie américaine à l'égard du Japon : limiter l'énergie nucléaire au sein du traité de non-prolifération. Désormais, c'est au tour du Japon de soutenir l'Asie de l'Est.

**Oita :** Le gouvernement démocrate américain a conservé une posture stricte sur la question du développement de l'énergie nucléaire. Cependant, à l'opposé, au sein du Parti républicain, jusqu'à présent, la pensée dominante consistait à ne pas juger nécessaire d'empêcher le développement de l'arme atomique par les pays alliés de confiance. Durant le gouvernement de Nixon en particulier, le Président ne s'était pas empressé de ratifier le traité de non-prolifération nucléaire (TNP) avec le Japon. L'ancien président Bush a fait savoir à la Chine que, si elle ne refrénait pas le développement de l'arme atomique nord-coréenne, il serait envisageable que le Japon s'équipe à son tour de l'arme nucléaire. Or, le discours à l'intention de l'ancien Président chinois Jiang Zemin relevait surtout de l'intimidation. Et, par rapport à cela, le gouvernement démocrate surveille très strictement les activités de retraitement nucléaire par un pays tiers depuis que le gouvernement Carter a interdit toutes sortes de retraitement nucléaire à des fins commerciales.

**Ikeda :** Les paroles adressées par le président Bush à la Chine ne pourraient-elles pas être interprétées par des hommes politiques japonais futiles comme une porte ouverte au développement de l'arme nucléaire ?

**Oita :** J'ai en effet entendu cette histoire en 2003, colportée par quelques personnes au sein du gouvernement. Il est en effet possible que la faction favorable au développement de l'arme nucléaire ait compris le message

de cette façon. La coopération nippo-américaine dans le domaine du nucléaire doit être réformée en 2018. À la suite de la mise en place de la coopération nippo-américaine de 1988, le Japon avait reçu un préaccord global de la part du gouvernement américain grâce auquel le retraitement était autorisé ; or, si le Japon décide d'arrêter de « sortir du nucléaire », alors il se peut que les États-Unis n'autorisent plus l'activité de retraitement. C'est certes ce que je pense, mais je retrouve cette façon de penser parmi certains hauts fonctionnaires américains depuis le 11 mars 2011. Bien que les avis soient partagés au sein du gouvernement Obama, en particulier chez les hauts fonctionnaires travaillant dans le milieu des sciences, dont certains estiment que « le Japon n'ayant plus besoin de faire du retraitement nucléaire, il ne doit plus poursuivre des activités liées au développement du nucléaire ». Le ministère de l'Énergie entre autres s'oppose fermement aux techniques de retraitement japonaises.

Néanmoins, comme le Japon est un allié important, un autre groupe de hauts fonctionnaires préfère au contraire ne pas lui retirer son droit au retraitement de manière unilatérale, et estime que ce pays devrait continuer ses activités de retraitement même en utilisant du combustible nucléaire exploité par un pays intermédiaire comme la Corée du Sud.

**Yamazaki :** Selon les professionnels japonais en charge du développement des sciences et technologies nucléaires, même en poursuivant des recherches pour construire par exemple un nouveau réacteur, aucun lieu n'est susceptible d'accepter le réacteur au Japon. Certains pensent par conséquent que le réacteur pourrait être construit en Asie de l'Est. Ainsi, en exportant les centrales nucléaires, les activités de retraitement peuvent par conséquent se poursuivre au Japon.

**Oita :** Le terme de « sécurité » est polysémique. De plus, l'utilisation des progrès réalisés dans les technologies nucléaires s'est largement étendue (...).

**Yamazaki :** [...] Il n'est donc pas nécessaire d'employer le terme de « sécurité ». Le but majeur de la « sécurité » est la défense du pays. Il n'y a donc aucun lien, on peut par conséquent se demander pourquoi on a pourtant ajouté ce terme, ce qui pour moi reste incompréhensible.

**Oita :** Tout le monde ici pense qu'il était inutile de modifier la loi fondamentale. De plus, on peut craindre que ceux dont la position est favorable à l'arme nucléaire bénéficient de l'argument théorique suivant : « Ce que nous ne pouvons faire pour écarter nos craintes, en réalité, le ministère des Affaires étrangères peut le faire indirectement en défendant l'argument de l'indépendance de la nation, conditionnée par la possession de l'arme atomique » [...].

**Oita :** Deux raisons majeures expliquent pourquoi le ministère des Affaires étrangères soutenait la détention de l'arme nucléaire dans les années 1960. La première étant le développement de l'arme nucléaire par la Chine puis par l'Inde [...]. Dans un second temps, on peut citer le « découplage dissociation <sup>49</sup> », c'est-à-dire l'intérêt du maintien de la sécurité nippo-américaine, alors que le risque aujourd'hui est de voir l'objectif commun se dissiper. La Chine détient des missiles de longue portée (ICBM) ; si elle parvenait à viser le continent américain, il est peu probable que les États-Unis utiliseraient l'arme nucléaire pour protéger le Japon [...]. On peut donc se demander s'il ne reste pas, encore aujourd'hui, solidement enraciné au sein du ministère des Affaires étrangères, la même croyance dans le nucléaire comme

<sup>49</sup> Soit une politique de dissuasion qui fait reposer la sécurité de l'archipel sur la dissociation entre risques intérieurs et risques extérieurs.

l'ultime garantie de maintien de la sécurité nationale. On peut dès lors s'inquiéter, craindre que cette croyance ne représente un obstacle à la vision du Président Obama d'un « monde sans arme nucléaire ».

[...]

Il me semble que c'est la première fois qu'une loi fondamentale est modifiée par une loi annexe.

**Oita** : Je trouve avant tout peu logique que l'origine de cette loi se situe dans le fait que tous les pays poursuivant des activités nucléaires devraient suivre le modèle du comité américain de réglementation de l'énergie nucléaire. Il est certain que la polémique est née de doutes sur notre possession secrète de l'arme nucléaire.

**Yamazaki** : Avant la rédaction de la loi fondamentale sur l'énergie nucléaire, une situation similaire s'est produite. Maeda Tetsuo (membre du Parti libéral à l'époque) s'est rendu aux Etats-Unis où il a observé les politiques dans le secteur des technologies scientifiques. Puis, lorsqu'il a voulu créer un ministère spécifique pour les technologies scientifiques, il a expliqué aux membres de l'assemblée scientifique que le but de ce ministère était entre autres d'effectuer des recherches pour l'arme nucléaire. A cette époque, aucune décision d'interdiction de la détention de l'arme nucléaire par le Japon n'avait encore été clairement prise. La différence entre le Japon et les pays qui possédaient l'énergie nucléaire était mise de côté, pour partager plutôt un savoir venu des Etats-Unis.

[...]

La loi fondamentale sur l'énergie nucléaire a été votée en 1955 et la même année, le traité de coopération nippon-américain sur l'énergie nucléaire a été conclu. Pourtant, la vision des deux pays est dès le départ divergente. Dans

la loi fondamentale, le terme « indépendance » est présent, alors que dans le traité, il ne s'agit pas d'« indépendance » mais d'une coopération avec les Etats-Unis. Aujourd'hui aussi, on remarque de telles différences structurelles.

**Ikedo** : La centrale nucléaire de Fukushima a été construite avec les technologies de General Electric. En d'autres termes, deux mesures qui figurent dans la loi fondamentale, à savoir « l'indépendance » et l'« ouverture au public », n'ont pas été respectées. Shiozaki a d'ailleurs déclaré dans le *Journal de Tokyo (Tōkyō shimbun)* que « la possession du nucléaire faisait sens dans un contexte de garantie de la sécurité » (...) « Il faut aussi considérer les technologies nucléaires pour protéger le Japon comme un facteur de sécurité. La polémique est alimentée au contraire par ceux qui ne voient pas ce qu'ils ne veulent pas voir ».

Le même jour, la « Réforme des administrations en charge de la stratégie spatiale du Japon »<sup>50</sup> a été votée. Du fait de ces deux lois, les missiles nucléaires sont désormais autorisés. Lorsque la loi fondamentale sur l'espace avait été votée, le comité des Sept avait également manifesté son opposition, notamment en réaction à la mention « contribuer à la sécurité » qui figurait aussi dans la loi. Cette situation doit être prise au sérieux : l'ajout de cette mention dans la politique nucléaire peut entraîner des tensions dans la région d'Asie de l'Est.

**Yamazaki** : Les experts que je connais dans ce domaine m'ont assuré que le Japon s'est limité à « l'application pacifique ». Je ne pense pas qu'ils soient à l'origine de la polémique sur la possession du nucléaire. Il me semble que ce sont plutôt les politiques qui ont lancé le débat.

<sup>50</sup> La « Loi d'établissement de la JAXA » a également été modifiée lors du vote du 20 juin pour permettre à l'agence spatiale de participer à des projets de défense, ce qui lui était auparavant interdit.

Avant d'affirmer son objectif de contribuer à la non-prolifération nucléaire, le Japon était déjà impliqué dans différents conflits diplomatiques : le problème qui l'oppose à la Chine sur les îles Senkaku, le problème nucléaire et des réfugiés avec la Corée du Nord, et des îles Dokdo / Takeshima avec la Corée du Sud.

**Ikeda** : il paraît que les médias en Corée du Sud disent le Japon s'orienterait dans une dangereuse direction.

**Oita** : Je mets en doute le sens donné à la sécurité par les politiciens qui ont débattu sur cette question. [...] D'autre part, comment les pays voisins vont-ils réagir suite à l'ajout par le Japon de cette mention ? Là encore, mon imagination est confrontée à ses limites.

Lors d'une interview donnée le 21 juin dernier, le porte-parole coréen du Ministère du commerce et des affaires diplomatiques a déclaré publiquement qu'il surveillait sérieusement l'intention réelle du Japon et son influence future. La Corée du Sud a révisé le traité de coopération avec les Etats-Unis sur l'énergie nucléaire, et souhaite établir un cadre futur pour les activités japonaises de retraitement des combustibles nucléaires. Or, la Corée du Sud a dans le passé effectué des tentatives de recherches sur l'arme nucléaire ; les Etats-Unis n'autoriseront pas qu'un pays avec de tels antécédents historiques poursuive des activités de retraitement.

Avec cette réforme, il apparaît plus probable que le Japon « réfléchisse sérieusement à l'arme nucléaire » et que la Corée du Sud « effectue des activités de retraitement et possède le nucléaire en cachette ». De quoi donner des maux tête aux Etats-Unis.

Mais le plus important est la réaction de la Chine. Le président Obama a énoncé dans la révision de la doctrine nucléaire de 2010 l'objectif de diminution du nombre et du

rôle des armes nucléaires ; il a également stipulé que le terrorisme et la prolifération nucléaire constituaient les principales menaces sur la sécurité mondiale. En 2011, en vertu du nouveau traité de réduction des armes nucléaires (new START, Strategic Arms Reduction Treaty), le nombre d'armes nucléaires stratégiques déployées sera limité à 1550, et des recherches en interne ont conclu qu'une réduction supplémentaire n'entraînerait pas un abandon du parapluie nucléaire américain pour le Japon et la Corée du Sud. [...]

Si dans un premier temps les Etats-Unis et la Russie, deux puissances nucléaires, ne réduisent pas considérablement leur capacité nucléaire, mais tentent de négocier avec d'autres pays la diminution de la prolifération nucléaire, il est certain que la Chine ne se joindra pas à eux. [...] Dans cette situation, le Japon, voisin de la Chine, a envoyé le message suivant : que la Chine participe ou non, nous avons réduit l'opportunité d'une progression du désarmement nucléaire recherchée par les Etats-Unis.

On peut vraiment se demander si le Bureau du Premier ministre et les hommes politiques supposément inquiets pour la sécurité du pays ont réfléchi au fait qu'ils produisaient en réalité le résultat inverse. Il me semble que le résultat obtenu par la réforme n'est pas de « contribuer au maintien de la sécurité » mais plutôt de « nuire à la sécurité ».



*Ont contribué à ce numéro :*

**Sophie Buhnik** est géographe et urbaniste, doctorante à l'Université de Paris 1 Panthéon-Sorbonne au sein de l'équipe CRIA (UMR 8504 Géographie-cités).

**Arnaud Grivaud** est étudiant en Master de japonais à Paris 7.

**Nicolas Morishita** est doctorant en géographie, université Lumière- Lyon 2. Il est diplômé d'un master Langues, Cultures et Sociétés du Monde spécialité japonais de l'INALCO.

**Adrienne Sala**, doctorante à l'École des hautes études en sciences sociales, rattachée au Centre de recherches sur le Japon, réalise une thèse sur l'Économie politique de la consommation au Japon – Analyse de la régulation du marché des crédits à la consommation.

**AUTEURS :**

Nicolas Morishita, Université Lumière- Lyon 2  
Arnaud Grivaud, Université Paris-Diderot  
Adrienne Sala, EHESS

**PRODUCTION ET PUBLICATION :**

Revue fondée par Guibourg Delamotte (2004).

Guibourg Delamotte, supervision éditoriale et encadrement  
Sophie Buhnik, direction éditoriale  
Akira Hattori, relecture des traductions japonaises  
Olivier Bosc, secrétaire de rédaction  
Florence Biot, directrice exécutive, Asia Centre  
Rozenn Jouannigot, assistante de publication

**COMMANDES ET ABONNEMENTS :**

Version brochée :

abonnement / an (TTC) : 50 € pour la France, 54 € pour le reste du monde  
commande par n° (TTC) : 18 € pour la France, 19 € pour le reste du monde

Version électronique :

sur demande / archives (depuis 2005) :  
[www.centreasia.eu](http://www.centreasia.eu)